



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 septembre 2011

EVOLUTION DES MODALITES DE  
STATIONNEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 28 septembre 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION ET DE LA  
SECURITE**

**EVOLUTION DES MODALITES DE STATIONNEMENT**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Les nouveaux tarifs de stationnement payant dans le parking de la Brèche entreront en vigueur, à compter de l'ouverture au public de ce parking souterrain en cours de réalisation.

Les tarifs du parking de l'Espace Niortais et des parkings Marcel Paul et la Roulière feront l'objet d'un réajustement à cette occasion et de nouveaux tarifs seront donc appliqués, pour les parkings précités, à l'ouverture du nouveau parking de la Brèche.

Le parking du Moulin du Milieu sera géré par barrières et caisses automatiques avec paiement de 9 H à 19 H du lundi au samedi inclus (il sera gratuit les dimanches et jours fériés). Ces nouvelles modalités entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mieux répondre aux besoins des usagers, une modification du zonage pour les macarons « résidents » est proposée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011. Elle concerne le passage des voies : quai Cronstad, quai de la Regratterie et rue de la Regratterie de la zone B à la zone A, pour les détenteurs de macarons « résidents ».

Afin de favoriser le stationnement à proximité du centre-ville sur la place des Capucins, une gratuité pour les 2 premières heures de stationnement est proposée durant les travaux d'aménagement du centre-ville, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Pour améliorer l'usage des parkings la Roulière et Saint-Jean, un mois de stationnement gratuit est offert pour tout abonnement souscrit jusqu'au 31 décembre 2011 au sein de l'un des deux parkings et également dans le cas d'un parrainage d'un titulaire d'abonnement. Cette disposition sera mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Un tarif pour les clients des hôtels stationnant leurs véhicules dans les parkings Brèche, Marcel-Paul, Roulière et Espace-Niortais est créé au tarif de 2 € TTC lanuit (stationnement de 19 H 30 à 9 H), afin de résoudre, en partie, les problèmes de stationnement anarchique la nuit en centre-ville et d'offrir aux hôteliers des possibilités de stationnement pour leurs clients. Ce nouveau tarif sera créé à l'ouverture du nouveau parking de la Brèche.

Un nouveau tarif « actif » est créé afin de permettre aux usagers venant travailler en centre-ville de bénéficier de 500 places de stationnement sur les parkings Tartifume, Bellune, Megisserie, Capucins et Chanzy. Il pourra être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ces nouveaux tarifs et leurs modalités d'application sont repris en annexes jointes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

approuver les nouvelles mesures concernant le stationnement ;

approuver les dispositions du règlement intérieur du parking souterrain de la Brèche ;

adopter les tarifs et leurs dates d'entrée en vigueur ainsi que leurs modalités d'application présentés en annexe sous forme de tableaux ;

autoriser Madame le Maire ou son Adjoint Délégué à signer cette délibération ;

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**